

**Assemblée régionale URAASS ARA
du 13 décembre 2022**

10h00 à 12h30

Domaine Saint Joseph – 38 allée Jean-Paul 2 (Sainte-Foy les Lyon)

Procès-verbal

Le 13 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 10h00, se sont réunis en assemblée régionale au Domaine Saint-Joseph, 38 allée Jean-Paul 2 à Sainte-Foy lès Lyon (69110), les membres de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes. Il a été établi une feuille d'émargement (en annexe).

Mme LESAGE Jeanine est désignée en qualité de Présidente de séance. Mme GACHET Christiane est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

La Présidente de séance tient à la disposition des personnes présentes :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'Association « UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES DU SYSTEME DE SANTE – UNAASS », dite « FRANCE ASSOS SANTE »,
- Un exemplaire de la convocation du 13 décembre 2022,
- La liste des membres,
- La feuille d'émargement dûment signée par l'ensemble des membres présents, ainsi que la liste des pouvoirs.

La Présidente de séance rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée régionale est le suivant :

1. Vos actualités
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée régionale du 14 avril 2022
3. Les actualités du réseau
 - o Accueil des nouveaux adhérents
 - o CDU : renouvellement et installation
 - o Plaidoyer : CNR Santé, SRS & avis sur le Plan de santé du Conseil régional
4. Orientations stratégiques 2023 – 2026 de France Assos Santé : des ambitions à l'action
5. Plan d'action & budget prévisionnel 2023 : présentation et débat
6. Questions diverses

La Présidente donne ensuite la parole à tout membre désirant la prendre sur les différents sujets à l'ordre du jour. Plusieurs membres expriment différents points de vue qu'il n'a pas été jugé utile de rapporter dans le présent procès-verbal mais qui font l'objet d'un compte-rendu qui lui est annexé.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée régionale du 14 avril 2022

Après lecture par le Président(e) de séance, l'assemblée régionale décide de valider la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 14 avril 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

La Présidente de séance propose ensuite la parole à toute personne désirant la prendre. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Président et Secrétaire de séance.

Fait à Lyon,

Le 13 décembre 2022

En DEUX (2) exemplaires originaux, dont un exemplaire est adressé à l'Association UNAASS (FRANCE ASSOS SANTE).

La Présidente de séance
Mme Jeanine LESAGE



La Secrétaire de séance
Mme Christiane GACHET

